



				Ménages "standards" sans condition de ressources		Ménages modestes		
Type d'équipements et de travaux éligibles si poses/effectués par des professionnels RGE	TVA en rénovation	Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)	Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ)	Coupe de pouce chauffage	Crédit d'impôt Transition Énergétique (CITE)	Coup de pouce chauffage	Prime ANAH Habiter mieux Agilité	Crédit d'impôt Transition Énergétique (CITE)
Chaudière gaz condensation THPE (Très Haute Performance Énergétique) ≤ 70kW EtaS ≥ 92% régulateur classe IV ou +	5,5%			600 € Pour le remplacement d'une Chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation.	30% Sur le reste à charge, déduction faite des autres aides sur le matériel. Dans les limites d'un plafond de dépenses de 3 350€	1 200 € Pour le remplacement d'une Chaudière charbon, fioul ou gaz à condensation	35% Sur le montant total des travaux HT plafonné à 7000€ maximum.	30% Sur le reste à charge, déduction faite des autres aides sur le matériel. Dans les limites d'un plafond de dépenses de 3 350€.